

# ZA a du cœur pour ceux qui en ont

FIF\_N\_ORGA\_042014

 **INFO**

Fiche info financière  
Assurance-vie

	<p>ZA récompense les donneurs d'organes en leur offrant une réduction de 5% sur le tarif normal. Leur engagement permet en effet de sauver des vies. La seule condition est que le client s'enregistre officiellement comme donneur d'organes. Cet enregistrement est très simple. Il se fait à l'aide d'un formulaire disponible sur le site de Beldonor (<a href="http://www.beldonor.be">www.beldonor.be</a>). Une fois ce formulaire rempli, le client doit simplement le faire enregistrer au Registre National en se rendant auprès du service population de sa commune.</p>
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pour toutes les polices «survie» à partir du 1/3/2009 (rédigées après le 1/3/2009).</li><li>- La durée de la police doit être de 10 ans minimum (3 ans si &gt; 500.000 euro).</li><li>- Capital assuré lors de la prise de cours de la police: minimum 100.000 euros.</li><li>- Dans le cas de la formule Deux Têtes, la réduction n'est accordée que si les deux assurés décident de devenir donneurs.</li><li>- ZA doit avoir reçu la preuve de l'enregistrement du client comme donneur d'organes <b>avant</b> la rédaction de la police!</li><li>- La réduction est accordée quel que soit le tarif.</li></ul>
<b>Réduction sur la prime</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La réduction est de 5% sur la prime principale (forfait, commission forfaitaire, surprimes et taxes éventuelles compris) mais ne s'applique pas aux garanties complémentaires.</li><li>- La réduction est appliquée à toutes les primes (donc au rachat en cas de rachat, et à toutes les primes à venir en cas de primes annuelles).</li></ul>
<b>Modalités pratiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Demander à devenir donneur d'organes est simple et gratuit. Sur <a href="http://www.beldonor.be">www.beldonor.be</a>, le client trouve un formulaire qu'il peut imprimer, remplir puis présenter au service population de sa commune. Sa volonté est ensuite inscrite au Registre National.</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le client reçoit immédiatement un document confirmant son offre de don d'organes. ZA demande une copie de ce document et l'agrafe à la proposition.</li> </ul>
<b>Offre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur toutes les offres qui répondent aux conditions, on stipule qu'il est possible d'offrir une réduction de 5% sur la prime si l'assuré a été enregistré comme donneur d'organes.</li> <li>- Pour le reste, l'offre est identique à une offre normale.</li> </ul>
<b>Proposition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ZA a fait fabriquer des autocollants «-5%». Le courtier doit le coller sur la proposition ou, s'il n'en possède pas, mentionner «-5%» sur la proposition.</li> <li>- Il est préférable d'agrafer une copie de la volonté du client à la proposition.</li> </ul>
<b>Police et Conditions Générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réduction n'est accordée qu'à la prise de cours de la police.</li> <li>- Si le client retire sa volonté de devenir donneur d'organes, il doit en informer ZA. Dès ce moment, la réduction n'est plus d'application.</li> <li>- ZA se réserve le droit de demander chaque année au client la confirmation de sa volonté.</li> <li>- La police est identique à une police normale. On mentionne seulement sur une lettre d'accompagnement que le client bénéficie d'une réduction sur la prime en tant que donneur d'organes.</li> <li>- Les Conditions sont fixées dans les Conditions Générales.</li> </ul>
<b>Commission du courtier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission d'encaissement normale, pourcentage d'encaissement au choix.</li> <li>- Commission de rappel normale.</li> </ul>

30/4/2014

Les versions les plus récentes des documents (Conditions Générales, la (des) Fiche(s) d'information Financière y compris la politique de conflits d'intérêts de ZA Assurances SA) sont disponibles sur le site [www.za.be](http://www.za.be) à la rubrique des documents légaux.

ZA Assurances SA a identifié des situations où, potentiellement, des conflits d'intérêt peuvent survenir dans le cadre de ses activités entre des intérêts d'un client, les intérêts de ZA Assurances SA (en ce compris ses dirigeants, employés, agents liés, etc.) ou les intérêts d'un autre client.

Un résumé de la politique de gestion des conflits d'intérêts de ZA Assurances SA est disponible sur le site [www.za.be](http://www.za.be) à la rubrique des documents légaux.

ZA Assurances | Jan Van Rijswijcklaan 162 | BE-2020 Antwerpen | tel. 03/825.00.63 | fax 03/825.08.64 | RPR Antwerpen 0441.970.996 | Fortis 220-0023500-62 S.A. agréée sous le code 1012 pour les branches 21, 22, 23

[www.za.be](http://www.za.be)  
[info@za.be](mailto:info@za.be)

